

La chasse à l'arc

la formation en Midi-Pyrénées



crédits : D.Gest - FNC



2013

257 candidats
formés dans l'année

Âge



45% de -40 ans
parmi les candidats

Nombre de candidats formés

La formation à la chasse à l'arc est obligatoire pour pouvoir pratiquer ce type de chasse. Elle permet d'acquérir les bases de la manipulation des arcs de chasse. Au cours de la saison 2012-2013, les Fédérations des Chasseurs de Midi-Pyrénées ont formé 257 candidats à la chasse à l'arc, au cours de 10 journées de formation. Ce nombre est légèrement inférieur à 2011-2012, où les 9 journées organisées avaient permis de former 264 participants.

La Haute-Garonne, le Gers et le Tarn sont les départements où se sont formés le plus de candidats, en sachant que chaque journée regroupe des candidats venus de toute la Région.

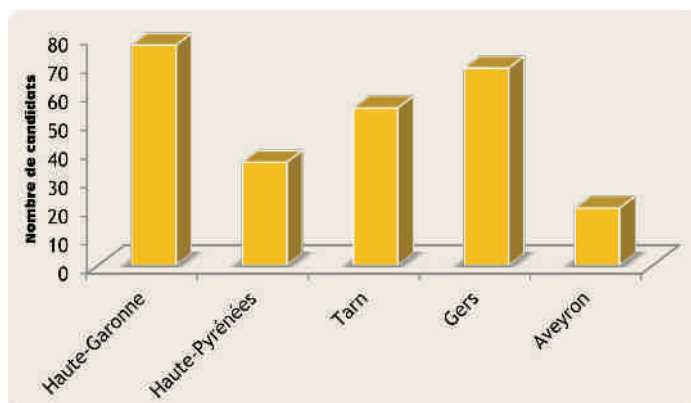


Figure 1. Nombre de candidats formés par département en 2013

Profil des candidats

L'enquête réalisée par les Fédérations des Chasseurs de Midi-Pyrénées permet de dresser le profil des candidats à la formation de chasse à l'arc.

Les candidats sont généralement plus jeunes que la moyenne des chasseurs (45% ont moins de 40 ans) et sont motivés par la curiosité et l'envie de découvrir une nouvelle pratique cynégétique (42%). 60% des candidats sont originaires des départements de la Haute-Garonne, du Tarn et du Gers.

La plupart des candidats sont déjà en possession du permis de chasser et la majorité (69%) sont même des "jeunes permis" souhaitant se former à l'arc moins de 5 ans après l'obtention du précieux sésame.

L'éthique de la chasse à l'arc

La chasse à l'arc est une activité ancestrale et authentique qui se pratique généralement seule. Elle trouve néanmoins sa place dans les chasses "mixtes" (avec tireurs et archers). Elle est plébiscitée car elle nécessite à la fois une excellente observation et une parfaite connaissance du gibier. Cette chasse trouve sa différence dans le plaisir que procurent le contact avec l'animal, ainsi que l'attente et l'observation. Sa finalité ne se mesure pas aux tableaux de chasse obtenus mais plutôt au plaisir pris lors de la traque.

De fait, cette pratique nécessite une maîtrise qui ne sera obtenue que par le biais d'un entraînement régulier et rigoureux.

Actions : S'inscrire à la formation de chasse à l'arc

La formation de chasse à l'arc est gratuite et ne nécessite pas la possession du permis de chasser. Pour s'inscrire, il convient de prendre contact avec la Fédération Régionale des Chasseurs de Midi-Pyrénées qui centralise les demandes*.

En Midi-Pyrénées, les formations de chasse à l'arc sont dispensées par les formateurs des Fédérations Départementales lors de journées de formation organisées alternativement dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn, des Hautes-Pyrénées et de l'Aveyron. Une dizaine de journées de formation sont organisées dans l'année. Le nombre moyen de candidats par session est de 25.



crédits : D.Gest - FNC